



N° 0388 -25/MS/DC/SGM/DPAF/CNLS/TP/SA

Cotonou, le

10 FEV 2025

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Santé porte à la connaissance du public qu'à l'issue du processus de sélection des médecins dans le cadre du recrutement et de la pré-insertion des jeunes professionnels de santé pour l'année 2025, mené dans le cadre du projet « Comblent les écarts » financé par la Banque Islamique de Développement, il demeure des postes à pourvoir.

A cet effet, **les médecins généralistes** formés dans les facultés du Bénin (Faculté de Médecine de Parakou et de la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou) des promotions des années académiques 2022-2023 et 2023-2024 et intéressés, sont invités à se présenter, munis de leur pièce d'identité en cours de validité, dans les **services de scolarité de leurs centres de formation ou au siège du CNLS-TP**, pour remplir les formalités relatives à leur disponibilité à prendre service dans les formations sanitaires publiques.

La date de clôture de ces formalités est fixée au **28 février 2025**.

A l'issue de cette étape, la sélection et l'attribution des postes se feront suivant l'ordre de mérite d'obtention des diplômes.

Il ne sera donc organisé aucun test supplémentaire pour la sélection des diplômés avant leur intégration dans les effectifs du programme de pré-insertion.

Compte tenu de l'importance de cette étape dans la mise en route de la procédure d'embauche, une prompt action des intéressés est vivement souhaitée.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général du Ministère



Dr Ali IMOROU BAH CHABI

Pièce-Jointe :

- Cahier de charge des médecins généralistes à recruter sur le projet.



Cahier de charge des Médecins généralistes à recruter sur le projet « combler les écarts »

Attributions

- Prise en charge globale du patient et interrogatoire clinique ;
- Auscultation (palpation, prise de tension, autres explorations fonctionnelles) ;
- Prescription d'analyses complémentaires en cas de besoin (analyses sanguines, radio, scanner...) ;
- Analyse, interprétation des résultats d'examen et établissement d'un diagnostic ;
- Information du patient et de sa famille sur une maladie, ses traitements, les bénéfices attendus, les risques... ;
- Promotion de la santé (proposer vaccinations et dépistages recommandés, prodiguer des conseils pour réduire les risques de développement de la maladie...) ;
- Prescription des médicaments et des traitements adaptés au moyen d'une ordonnance ;
- Réalisation des actes médicaux (interventions chirurgicales bénignes, soins d'urgence...) ;
- Contrôle de l'efficacité d'un traitement et adaptation éventuelle ;
- Surveillance de l'évolution de la maladie ;
- Orientation vers un médecin spécialiste en cas de besoin ;
- Coordination des soins avec les autres professionnels de santé (médecins spécialistes, kinés, infirmières...) et les services hospitaliers.